FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

: BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Nom de produit Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange) : Mélange Type de produit REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIKE 7*

Industrielaan 5B B-2250 Olen

2 +32 14 85 97 37

4 + 32 14 85 97 38

info@tec7.be

*BIKE 7 is a registered trademark of Novatech International

Industrielaan 5B

Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

3 +32 14 85 97 37

info@tec7.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	entions de danger	
Flam. Liq.	catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage







Men

Phra

Phrases P

•	
tion d'avertissement	
ses H	

Liquide et vapeurs très inflammables. H225 Provoque une irritation cutanée. H315 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d' P210 inflammation. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P280 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Numéro de la révision: 0001

Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de produit: 55952

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
cyclohexane	110-82-7 203-806-2	C<5 %	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(10)	Constituant
n-hexane	110-54-3 203-777-6	C<5 %	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(8)(10)	Constituant
hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane 01-2119484651-34		5% <c<15%< td=""><td> </td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td></c<15%<>	 	(1)(10)	Constituant
hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques 01-2119475515-33		5% <c<15%< td=""><td>Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td></c<15%<>	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	Constituant

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases H: voir point 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Rougeur du tissu oculaire.

Après ingestion:

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02

Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 2 / 19

⁽²⁾ Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

⁽⁸⁾ Limites de concentration spécifiques, voir point 16

⁽¹⁰⁾ Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Vomissements. Diarrhée.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Movens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: <50 °C. Conserver dans un endroit frais. Protéger contre le gel. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Local à l'épreuve du feu. Tenir l'emballage bien fermé. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1

Numéro de la révision: 0001

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

3/19

Numéro de produit: 55952

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Pay	rs-B	las
-----	------	-----

Cyclohexaan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	700 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	400 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1400 mg/m³
n-Hexaan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	72 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	40 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	144 mg/m³

UE

OL .		
•	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	700 mg/m³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	72 mg/m³

Belgique

Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	350 mg/m³
n-Hexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	72 mg/m³

USA (TLV-ACGIH)

Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted	100 ppm
	Value)	
n-Hexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted	50 ppm
	Value)	

Allemagne

Cyclohexan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	700 mg/m³
n-Hexan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	180 mg/m³

France

Cyclohexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur	200 ppm
	réglementaire contraignante) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	700 mg/m³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	375 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1300 mg/m ³
n-Hexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	72 mg/m³

UK

1 1	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	350 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 4/19

Cyclohexane	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1050 mg/m³
n-Hexane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace	20 ppm
	exposure limit (EH40/2005))	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace	72 mg/m³
	exposure limit (EH40/2005))	

b) Valeurs limites biologiques nationales

 $Les\ valeurs\ limites\ sont\ reprises\ ci-dessous,\ si\ celles-ci\ sont\ disponibles\ et\ applicables.$

Allemagne

Hydrolyse))	Urin: bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten expositionsende, bzw. schichtende		11/2012 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG
Hexan (n-Hexan) (2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-Hexanon (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	J.	5/2013 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG

USA (BEI-ACGIH)

,			
n-Hexane (2,5-Hexanedion)	Urine: end of shift at end of workweek	0,4 mg/L	

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Cyclohexane (Hydrocarbons, BP36 to 126C)	NIOSH	1500
Cyclohexane	NIOSH	95-117
Cyclohexane	OSHA	7
n-Hexane (Hydrocarbons, BP36 to 126C)	NIOSH	1500
n-Hexane (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
n-Hexane (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
n-Hexane	NIOSH	95-117
n-Hexane	OSHA	7

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

 $Les\ valeurs\ limites\ sont\ reprises\ ci-dessous,\ si\ celles-ci\ sont\ disponibles\ et\ applicables.$

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

<u>cyclohexane</u>

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	700 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	700 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	700 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	700 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2016 mg/kg bw/jour	

<u>n-hexane</u>

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	75 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5306 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	13964 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2085 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	300 mg/kg bw/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

<u>cyclohexane</u>

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	206 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	412 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	206 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	412 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1186 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	59.4 mg/kg bw/jour	

<u>n-hexane</u>

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	16 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	5.3 ng/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4 mg/kg bw/jour	

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 5 / 19

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1131 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1377 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1301 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	447 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	149 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	149 mg/kg bw/jour	

PNEC

cyclohexane

y cionexane		
Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.207 mg/l	
Eau de mer	0.207 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.207 mg/l	
STP	3.24 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3.627 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.627 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.99 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur	
caoutchouc nitrile	>480 minutes	0.35 mm	

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc nitrile.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	1.1 - 7.4 vol %
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	60 °C - 95 °C
Point d'éclair	-20 °C
Taux d'évaporation	7 ; acétate de butyle
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	190 hPa ; 20 °C
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 6 / 19

Température d'auto-ignition	413 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Densité absolue	Aucun renseignement disponible	
-----------------	--------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>cyclohexane</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	> 5000 mg/kg bw		Rat	Valeur	
		401			(masculin/féminin)	expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE	> 2000 mg/kg bw		Lapin	Valeur	
		402			(masculin/féminin)	expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 32.88 mg/l air	4 h	Rat	Valeur	
		403			(masculin/féminin)	expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 19.07 mg/l	4 h	Rat	Valeur	
		403			(masculin/féminin)	expérimentale	
					(masculin/féminin)	Valeur	
						expérimentale	

<u>n-hexane</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	16000 mg/kg bw		Rat	Valeur	
		401			(masculin/féminin)	expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE	> 3350 mg/kg bw	4 h	Lapin (mâle)	Read-across	
		402					
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 5000 ppm	24 h	Rat (mâle)	Valeur	
		403				expérimentale	

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral		Équivalent à OCDE 401	> 16750 mg/kg bw		Rat (mâle)	Read-across	
Dermal		Équivalent à OCDE 402	> 3350 mg/kg bw	4 h	Lapin (mâle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)		Équivalent à OCDE 403	259354 mg/m ³	4 h	Rat (mâle)	Read-across	

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

 Numéro de la révision: 0001
 Numéro de produit: 55952
 7 / 19

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50		> 5840 mg/kg bw		Rat	Read-across	
					(masculin/féminin)		
Dermal	DL50	Autres	> 2800 mg/kg bw	24 h	Rat	Read-across	
					(masculin/féminin)		
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 23.3 mg/l air	4 h	Rat	Read-across	
		403			(masculin/féminin)		

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

cyclohexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 405		1 heure	- 1	Valeur expérimentale	
Peau		Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	- 1	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant					Étude de	

n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil		Équivalent à OCDE 405		72 heures	Lapin	Read-across	
Dermal		Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across	

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405	72 h	72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	- 1	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Non irritant			7 jours	Lapin		Administration unique
Peau		Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>cyclohexane</u>

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	Méthode B.6 de l'UE		24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin/fémini	expérimentale	
					n)		

n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau		Équivalent à OCDE 429			Souris	Read-across	

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE			Souris	Read-across	
		429			(masculin/fémini		
					n)		

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 8 / 19

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE		24; 48 heures	Cobaye	Read-across	
		406			(masculin/fémini		
					n)		

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

cyclohexane

попехане									
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination	
								de la valeur	
Oral								Dispense de	
								données	
Dermal								Dispense de	
								données	
Inhalation	NOAEC	EPA OPPTS	7000 ppm		Aucun effet	13 semaines	Rat	Valeur	
(vapeurs)		870.3465				(6h/jour, 5	(masculin/fémini	expérimentale	
						jours/semaine)	n)		

n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	567 mg/kg bw/jour - 1135 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	Essai de toxicité	3956 mg/kg bw/jour	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	17 semaines (5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	500 ppm	Nez	Atteinte du septum nasal	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	1000 ppm	Nez	Atteinte du septum nasal	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Essai de toxicité	3000 ppm	Système nerveux central	Atteinte du système	16 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Étude de littérature

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Dermal								Dispense de
								données
Inhalation	NOAEC	Équivalent à	31680 mg/m³	Système	Aucun effet	13 semaines	Rat	Read-across
(vapeurs)		OCDE 424	air	nerveux central		(6h/jour, 5	(masculin/fémini	
						jours/semaine)	n)	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité	O,	Système nerveux central		16 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	Équivalent à OCDE 413	12350 mg/m³ air			26 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	LOAEL	Équivalent à OCDE 413	1650 mg/m³ air	Système nerveux central	Dépression du SNC	26 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

 Numéro de la révision: 0001
 Numéro de produit: 55952
 9 / 19

CVIC	Int	nexan	0

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
•	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans				
activation métabolique				
Négatif avec activation	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome	Aucun effet	Valeur expérimentale
métabolique, négatif sans		L5178Y)		
activation métabolique				

n-hexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome	Aucun effet	Valeur expérimentale
		L5178Y)		
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Positif sans activation	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome		Valeur expérimentale
métabolique		L5178Y)		

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	1	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Read-across

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Lymphocytes humains	Aucun effet	Read-across

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai		Détermination de la valeur
	1 -0	Équivalent à OCDE 475	5 jours (6h/jour)	Rat (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale
n_h	evane	•	•		-	

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	0.	Détermination de la valeur
Négatif		8 semaines (6h/jour, 5	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
		jours/semaine)			

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai		Détermination de la valeur
-0	Équivalent à OCDE	5 jours (6h/jour)	Rat (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

Cancérogénicité

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

10 / 19 Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952

<u>n-hexane</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	0	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	3000 ppm	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 451	9018 ppm	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (femelle)	Formation de tumeur	Foie	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451		104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
						Aucun effet cancérogène		
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 451	9018 ppm	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (femelle)	Cancérogénicité	Foie	Valeur expérimentale
						Aucun effet cancérogène		
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	9016 ppm	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Inhalation								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Oral								Dispense de données

Toxicité pour la reproduction

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange cyclohexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Effet	Organe	Détermination
				d'exposition				de la valeur
Toxicité pour le	NOAEC	Équivalent à	7000 ppm	10 jours	Rat	Aucun effet		Valeur
développement		OCDE 414		(6h/jour)				expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à	2000 ppm	10 jours	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur
		OCDE 414		(6h/jour)				expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC	Équivalent à	7000 ppm	> 11 semaines	Rat	Aucun effet		Valeur
		OCDE 416		(6h/jour, 5	(masculin/fémin			expérimentale
				jours/semaine)	in)			

n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC		200 ppm	15 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
	LOAEC		1000 ppm	15 jour(s)	Rat	Perte de poids	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC		200 ppm	15 jours (gestation, tous les jours)		Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC		1000 ppm	15 jours (gestation, tous les jours)	, ,	Perte de poids	Généraux	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	9000 ppm		Rat (masculin/fémin in)	Fonction reproductrice		Read-across

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02

Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 11 / 19

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	3000 ppm	10 jours (6h/jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	9000 ppm	10 jours (6h/jour)	Souris	Modifications squelettiques mineures	Squelette	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	900 ppm	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	3000 ppm	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Affection/dégén érescence des tissus pulmonaires	Poumons	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEC	Équivalent à OCDE 416	9000 ppm		Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Read-across

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m ³ air	10 jours (6h/jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	10560 mg/m³ air	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m³ air	10 jours (6h/jour)		Affection/dégén érescence des tissus pulmonaires	Poumons	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	31680 mg/m³ air		Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité autres effets

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>cyclohexane</u>

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de
							la valeur
NOAEC	Autres	2000 ppm		Effets	6 h	Rat (mâle)	Valeur
				neurotoxiques			expérimentale
LOAEC	Autres	7000 ppm		Effets	6 h	Rat (mâle)	Valeur
				neurotoxiques			expérimentale

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

 an occurrence of too anothers of the mexical control of the mexical							
Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de
							la valeur
NOAEC	Équivalent à OCDE	9000 ppm	Système nerveux	Effets globaux	13 semaines	Rat	Valeur
	424		central		(6h/jour, 5	(masculin/féminin)	expérimentale
					iours/semaine)		

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 12/19

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	4.53 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	Équivalent à OCDE 202	0.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	Équivalent à OCDE 201	9.317 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie Ila subcapitata			Valeur expérimentale; GLP
	CE50	OCDE 201	9.317 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie Ila subcapitata			Valeur expérimentale; Tau de croissance
Toxicité chronique poissons								Dispense de donnée
Toxicité chronique invertébré								Dispense de donnée
aquatique Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50		29 mg/l	15 h	Micro- organismes aérobies			Valeur expérimentale; Concentration nominale
- <u>hexane</u>	!			!			!	
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50		13.3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	EL50		23.22 mg/l	48 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50		9.902 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie Ila subcapitata		Eau douce (non salée)	Read-across; Taux o
Toxicité chronique poissons	NOELR		2.976 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOELR		5.195 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
ydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5	5% n-hexane						l	nominale
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50		18.27 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ue test	Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration
Toxicité aiguë invertébrés	EL50		31.9 mg/l	48 h	Daphnia magna		Eau douce	QSAR; Concentration
Toxicité algues et autres plantes	EL50	OCDE 201	55 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie	l '	(non salée)	Read-across; Taux d
aquatiques Toxicité chronique poissons	NOELR		4.089 mg/l	28 jour(s)	lla subcapitata Oncorhynchus	statique	Eau douce	croissance QSAR; Concentratio
•	NOELR		7.138 mg/l	21 jour(s)	mykiss Daphnia magna		(non salée)	nominale QSAR; Concentration nominale
aquatique ydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-a	l alcanes, cyclic	ues		ļ				попппане
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 13.4 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	EL50	OCDE 202	3.0 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	29 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchnerie Ila subcapitata		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.534 mg/l	28	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	OCDE 211	0.17 mg/l WAF	21 jour(s)	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
aquatique	EL50	OCDE 211	1.6 mg/l WAF	21 jour(s)	Daphnia magna	Système	Eau douce	Read-across
	EL EO		26.04/1	40 h	T - 4 10	statique	(non salée)	OCAD. Tour do
Toxicité micro-organismes aquatiques	EL50		26.81 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Taux de croissance

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 13 / 19

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

cyclohexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie	77 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
manométrique			

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode		Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	28 jour(s) - 180 jour(s)		Étude de littérature

n-hexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie	98 %; GLP	28 jour(s)	Read-across
manométrique			

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie	81 %; GLP	28 jour(s)	Read-across
manométrique			

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie	98 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
manométrique			

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

cyclohexane

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée		Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	31 - 129	8 semaine(s)	Cyprinus carpio	Étude de littérature

Log Kow

Méthode	F	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Autres				25 °C	Valeur expérimentale

<u>n-hexane</u>

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la
					valeur
BCF	Autres	501.187		Pimephales promelas	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107			20 °C	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	· · · · ·	Détermination de la valeur
BCF		501.187		Pimephales promelas	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		3.6	20 °C	Read-across

<u>hydrocarbures</u>, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		> 3		

Conclusion

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 14 / 19

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

cyclohexane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	Autres	2.89	QSAR

n-hexane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur	
log Koc		3.34	QSAR	

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.8 atm m³/mol		25 °C		Valeur calculée

hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-hexane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		3.34	QSAR

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air		Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	96 %	0 %	1.8 %	0.55 %	1.4 %	Valeur calculée

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

cyclohexane

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Déchet dangereux selon le Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

13 02 06* (huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1

Numéro de la révision: 0001

Numéro ONU 3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition Hydrocarbures liquides, n.s.a.

Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de produit: 55952 15 / 19

Date d'établissement: 2015-03-02

33
3
F1
II
3
p
oui
oui
640D
Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brut
3295
J2233
Undus sauburga lianida
Hydrocarbures liquides, n.s.a.
33
3
F1
II
3
·
oui
lon
CAOD
640D
Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brut
3295
Hydrocarbures liquides, n.s.a.
3
F1
II
3
l ₂
Γ.
oui
640D
Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brut
'
3295
Hudroparhona liquid n a a (avalahayana)
Invarocarpons, Ilquia, n.o.s. revelonexane)
Hydrocarbons, liquid, n.o.s. (cyclohexane)
3
3
3
3
3
3
3 II 3
3 II 3 P

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 16 / 19

Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les		
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute		
L 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol e	L et au recueil IBC		
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles		
r (ICAO-TI/IATA-DGR)			
14.1. Numéro ONU			
Numéro ONU	3295		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Nom d'expédition	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Classe	3		
14.4. Groupe d'emballage			
Groupe d'emballage	II		
Étiquettes	3		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions spéciales	A3		
Dispositions spéciales	A324		
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	1 L		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
21 %	

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
a salah ayan a	Substances ou du melange Substances ou mélanges liquides qui sont	1 No nouvent Streetilleder
· cyclohexane		1. Ne peuvent être utilisés:
· n-hexane	considérés comme dangereux au sens de la	— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur
· hydrocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-	directive 1999/45/CE ou qui répondent aux	obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des
hexane	critères pour une des classes ou catégories de	cendriers,
· hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes,	danger ci-après, visées à l'annexe I du	— dans des farces et attrapes,
cycliques	règlement (CE) no 1272/2008:	— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être
		utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux
	types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1	exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le
	et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets	marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
	néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité	— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives
	ou sur le développement, 3.8 effets autres que	
	les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;	— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes
	c) la classe de danger 4.1;	à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si
	d) la classe de danger 5.1.	elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059)
	, ,	adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application
		d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à
		l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les
		produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
		a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand
		public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes
		remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010,
		"L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des
		lésions pulmonaires potentiellement fatales";
		b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand
		public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière
		lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires
		potentiellement fatales";
		c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au
		grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut
		excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.6. Au plus tard le 1 er juin 2014, la
		Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier,
		conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des
		huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand
		public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première
		fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304
		communiquent, pour le 1 er décembre 2011, puis sur une base
		222, pois sur discourse 2011, pois sur disc 2000

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

 Numéro de la révision: 0001
 Numéro de produit: 55952
 17 / 19

annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»

valah ayana			
rclohexane hexane	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables,	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans or générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de	
drocarbures, C6, iso-alcanes, < 5% n-	catégorie 1, 2 ou 3, matières solides	divertissement et de décoration comme:	
ane	inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,		
drocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes,	nélanges qui, au contact de l'eau, dégagent	— la neige et le givre artificiels,	
liques	des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou	les coussins "péteurs",les bombes à serpentins,	
	matières solides pyrophoriques, catégorie 1,	— les excréments factices,	
	qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3,	— les mirlitons,	
	de ce règlement.	— les paillettes et les mousses décoratives,	
		 les toiles d'araignée artificielles, les boules puantes.2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions 	
		communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances	
		les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateur	
		d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention	
		suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 n	
		sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a),	
		la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 e	
		ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.	
rclohexane	Cyclohexane	1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27 juin 2010, pour la vente	
		au public, en tant que constituant d'adhésifs de contact à base de néoprène à des	
		concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids dans des emballages d'un poids	
		supérieur à 350 g.2. Les adhésifs de contact à base de néoprène contenant du cyclohexan non conformes au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour la vente au publi	
		après le 27 décembre 2010.3. Sans préjudice des autres dispositions de la législation	
		communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances e	
		des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant leur mise sur le marché, les adhési	
		de contact à base de néoprène contenant du cyclohexane à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids qui sont mis sur le marché pour être vendus au public après	
		27 décembre 2010 portent de manière visible, lisible et indélébile les mentions suivantes	
		"— Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.	
		— Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette."	
Législation nationale Pays-Bas BIKE7 LUBRICATE QUICK WET			
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03		
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03		
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane	6		
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances	, , ,		
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne	6		
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKET LUBRICATE QUICK WET	Susceptible de nuire à la fertilité.	composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK	Susceptible de nuire à la fertilité.	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur c 27 juillet 2005 (Anhang 4)	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur c 27 juillet 2005 (Anhang 4)	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur c 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur c 27 juillet 2005 (Anhang 4)	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur c 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) o	
BIKET LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKET LUBRICATE QUICK WET WGK Cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK Cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK Cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK Cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I C Hexan (n-Hexan); 50 ppm Hexan (n-Hexan); 180 mg/m³	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I C Hexan (n-Hexan); 50 ppm Hexan (n-Hexan); 180 mg/m³ 5.2.5; I	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I C Hexan (n-Hexan); 50 ppm Hexan (n-Hexan); 180 mg/m³ 5.2.5; I < 5% n-hexane	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	
BIKE7 LUBRICATE QUICK WET Identification des déchets (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid n-hexane SZW - Liste des substances réprotoxiques (fertilité) Législation nationale Allemagne BIKE7 LUBRICATE QUICK WET WGK cyclohexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³ TA-Luft n-hexane Schwangerschaft Gruppe MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm TA-Luft hydrocarbures, C6, iso-alcanes.	Susceptible de nuire à la fertilité. 2; Classification polluant l'eau basée sur ce 27 juillet 2005 (Anhang 4) D Cyclohexan; 200 ppm Cyclohexan; 700 mg/m³ 5.2.5; I C Hexan (n-Hexan); 50 ppm Hexan (n-Hexan); 180 mg/m³ 5.2.5; I < 5% n-hexane 5.2.5; I	omposants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) d	

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 18 / 19

Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucun renseignement disponible

<u>Législation nationale Belgique</u>

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

BIKE7 LUBRICATE QUICK WET

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- (*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
- Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques
- CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Facteur M

cyclohexane	1	Aigu	ECHA		
Limites de concentration spécifiques CLP					
n hovano	C > E 0/	STOT DE 2, H272	CLD Appeys VI (ATD 0)		

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2.1; 9.1; 13.1.1 Date d'établissement: 2015-03-02 Date de la révision: 2016-03-23

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 55952 19 / 19